

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 12 mai de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 06/05/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

THOMAS Sébastien, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, POULMARC'H Bertrand, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, TANGUY Christine, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs :
ANDASMAS Anissa, pouvoirs à THOMAS Sébastien
STEFANUTTI Isabelle, pouvoirs à GUET François
GRIJOL Christian, pouvoirs à AUDURIER Philippe
LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à Dominique TILLIER
JAFFRY Bernard, pouvoirs à TANGUY Christine
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à POITEVIN Jocelyne.

Secrétaire de séance : GUET François

Délibération N° DE 59-2022

Objet : Loi Oudin-Santini 1 %

Rapporteur : Hugues TUPIN

Dans un contexte de mobilisation internationale et nationale, le parlement a voté, début 2005, la loi n°2005-95 dite loi Oudin-Santini. Elle autorise les collectivités territoriales (communes, EPCI, syndicats), chargées des services publics d'eau et d'assainissement, à mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères, des actions d'aide d'urgence et des actions de solidarité internationale, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Les montants consacrés à ces actions ne peuvent excéder 1% des recettes perçues auprès des usagers.

- Demande de l'association « un puits une école à Madagascar »

Cette association a pour but de venir en aide aux écoliers et enseignants des villages défavorisés de Madagascar. Pour 2022, l'objectif de cette association est la construction de 7 nouveaux puits dans différents villages du sud-ouest de Madagascar. La construction de ces puits permettrait de régler en partie la problématique d'approvisionnement en eau potable pour des villages entiers.

- Demande du Conseil Départemental du Finistère « projet Joffreville Région Diana » (Nord Madagascar)

Il s'agit d'un projet d'extension et d'amélioration du réseau d'eau de Joffreville. Le porteur du projet est le Conseil Départemental du Finistère qui est en partenariat avec l'association Expert Solidaire.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 25 avril 2022,

Vu l'avis favorable du bureau du 2 mai 2022,

Il est proposé :

- **D'autoriser le Président à signer les conventions relatives au versement de ces subventions et tous les documents afférant à ce dossier,**
- **De verser une subvention de 2500 € à chacune des deux associations mentionnées ci-dessus.**

Envoyé en préfecture le 16/05/2022

Reçu en préfecture le 16/05/2022

Affiché le

ID : 029-242900645-20220512-DE_59_2022-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 12 mai 2022.

**Le Président,
Philippe AUDURIER**


